

ANNEXE

Désignation de la société : SARL A2 DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 960 076 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 234 606 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

100 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637

TEL: 773-936-5000
FAX: 773-936-5001

WWW.CHICAGO.EDU
WWW.LIBRARY.CHICAGO.EDU

OPEN: MON-FRI 9AM-5PM
SAT 9AM-5PM
SUN 12PM-5PM

ADULTS: \$10.00
STUDENTS: \$5.00
CHILDREN: \$2.00

GROUPS: \$10.00
SPECIAL EVENTS: \$15.00

BOOKS: \$10.00
MUSIC: \$10.00

ARTS: \$10.00
SCIENCE: \$10.00

SPORTS: \$10.00
HISTORY: \$10.00

LANGUAGE: \$10.00
LITERATURE: \$10.00

THEATRE: \$10.00
FILM: \$10.00

PERFORMING ARTS: \$10.00
VISUAL ARTS: \$10.00

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A2 DEVELOPPEMENT HOTEL CORDELIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 Rue greffulhe 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 3 2 3 6 0 9 8 1 0 0 0 1 0		Néant		☐ *	
Pour copie certifiée conforme Le Gérant, 						Exercice N clos le, 31/12/2025	
				Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé	AA				
		Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 835	AG	8 835	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	63 794	AS	30 241	33 552
		Autres immobilisations corporelles	AT	761 992	AU	551 359	210 632
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	589 052	CT		589 052
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	8 384	BI		8 384
	TOTAL (II)		BJ	1 432 058	BK	590 435	841 622
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	6 018	BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 595	BY		5 595
		Autres créances (3)	BZ	17 434	CA		17 434
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	212 592	CE		212 592
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	872 926	CG		872 926	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 885	CI		3 885	
	TOTAL (III)	CJ	1 118 453	CK		1 118 453	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 550 511	IA	590 435	1 960 075	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL A2 DEVELOPPEMENT HOTEL CORDELIA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	1 358 492	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	234 605	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 601 898	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	53 970	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	65 591	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	99 353	
	Dettes fiscales et sociales			DY	136 188	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Instrument financier à terme			D1		
	Autres dettes			EA	3 072	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	358 177		
Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 960 075		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	292 585
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	976	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

« A2 DEVELOPPEMENT »
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.576 euros
Siège social : 11 rue Greffulhe
75008 PARIS

RCS PARIS 332.360.981

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à la somme de **234.605,65 euros** décide de l'affecter en totalité au poste « report à nouveau ».

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle les distributions antérieures de dividendes au titre des trois précédents exercices.

<i>Exercice</i>	<i>Dividende global</i>	<i>Dividende par part</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement (arrondis)</i>	<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
<i>31.12.2022**</i>	<i>60.000 €</i>	<i>120 €</i>	<i>60.000 €</i>	<i>/</i>
<i>31.12.2023***</i>	<i>100.000 €</i>	<i>200 €</i>	<i>100.000 €</i>	<i>/</i>
<i>31.12.2024</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>	<i>/</i>

** Assemblée générale ordinaire annuelle en date du 25 avril 2023

*** Assemblée générale ordinaire annuelle en date du 2 avril 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

LA GERANCE
Monsieur Vianney ECHANIZ